

Les lesbiennes dénoncent un flot de propos haineux

La récente marche à Lausanne a déclenché des réactions hostiles. Les organisatrices s'indignent

«Elles vont finir stigmatisées si elles continuent. L'exemple de l'étoile jaune il y a quatre-vingts ans n'a donc pas suffi?» Ce commentaire est apparu au bas d'un article relatant la marche pour la visibilité lesbienne, qui s'est déroulée samedi à Lausanne. Il a été repris sur Facebook par l'association VoGay, qui a publié un florilège des pires remarques rédigées par des lecteurs de «20 minutes». On y découvre des «hystériques pleurnichardes», des «déviantes» ou la proposition de mettre en place un registre des lesbiennes pour leur assurer plus de visibilité.

Plusieurs organisations lesbiennes dénoncent «une déferlante de commentaires haineux» suite à cet article. «Il y a dans ces propos du ridicule, de l'insultant et de l'appel à la haine... Je m'y attendais, mais pas à ce point. Je n'avais jamais vu une telle lesbophobie», soupire Camille Béziat, responsable de l'association Les Klamydia's. Pour elle, de telles remarques démontrent la nécessité de militer et de sortir dans la rue, comme samedi dernier. «Notre marche visait à rendre les lesbiennes visibles. Nous remarquons maintenant que lorsque nous commençons à nous montrer, la lesbophobie s'exprime au grand jour. Nous continuerons d'organiser de tels événements pour occuper la place qui est la nôtre.»

Ce mercredi, nous n'avons pas retrouvé tous les propos incriminés sur le site de «20 minutes». Son rédacteur en chef Philippe Favre précise que, de manière générale, les commentaires sont modérés par une entreprise externe avant d'être publiés. «Mais certains propos se trouvent dans une zone grise. Ils peuvent être de mauvais goût ou extrêmement discutables sans tomber sous le coup de la loi. Notre appréciation



Les femmes homosexuelles ont défilé samedi à Lausanne.

doit également tenir compte de la liberté d'expression. Les commentaires qui nous sont signalés comme litigieux par nos lecteurs sont supprimés après publication, ce qui a été fait dans ce cas.»

«Une dictature»

«Dans le cas de l'homophobie, nous ne parlons pas de liberté d'expression mais d'incitation à la haine, commente le conseiller national Mathias Reynard (PS/VS). Le problème est qu'il est actuellement difficile d'obtenir gain de cause devant les tribunaux.» Le Valaisan fait référence à l'un de ses combats. «L'homophobie en tant que telle n'est pas condamnée dans notre Code pénal. Et un propos peut faire l'objet d'une plainte uniquement s'il vise une personne en particulier. S'il s'attaque à un groupe, on ne peut pas agir.» Suite à une initiative parlementaire qu'il a déposée, le parlement a décidé de changer la donne et d'étendre la norme antiraciste à la discrimination basée sur l'orientation sexuelle.

L'UDF a déposé un référendum contre cette proposition. «Nous ne voulons pas crouler sous les lois, ni espionner les gens pour savoir tout ce qu'ils disent. Nous ne voulons pas d'une telle dictature», résume son représentant en Suisse romande, Marc Früh. Quant aux publications sur internet, il conclut: «Celui qui tient des propos haineux n'est pas bien dans son assiette. Mais la haine répond parfois à la haine. Dans ce cas, il y a de la provocation des deux côtés.» **Caroline Zuercher**